

CONVENTION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier, entre le Lycée des Monts du Lyonnais et la famille.

1. FRAIS DE DOSSIER

- Les frais de dossier sont de 60 €. Ils doivent être retournés impérativement avec le dossier d'inscription dûment complété.
- En cas de désistement, les frais de dossier restent acquis par l'établissement

2. PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LA VALIDATION DE CERTIFICATIONS OU DIPLÔME

- Pour les élèves de CAP et les élèves de Bac pro logistique, **une participation aux frais de 20 € (10 euros en CAP1, 10 euros en CAP2, 10 euros en première bac pro logistique/transport, 10 euros en Terminale Bac pro Logistique/transport)** est demandée pour la formation de Sauveteur Secourisme du Travail et l'obtention du diplôme correspondant. Prix pour passer cette certification en candidat libre : 140 euros minimum.
- Dans le cadre des AP et à compter de septembre 2023 :
 - Les élèves de première et terminale (sauf MM) suivront une formation préparatoire à la certification Voltaire, examen officiel créée en 2010 évaluant le niveau de maîtrise des difficultés de la langue française (orthographe et grammaire). Il permet d'attester de son niveau dans le but de valoriser ses compétences sur un CV. Le coût réel pour valider cette certification en candidat libre s'élève à 59.90 euros minimum. Nous demanderons aux élèves **une participation financière de 30 euros (15 euros en première, 15 euros en terminale)**
 - Les élèves de Bac Pro Logistique/transport suivent une formation préparatoire pour passer l'attestation de formation et d'évaluation à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté n° 1, 3 et n° 5. Cette attestation est valable pendant 5 ans à compter de la délivrance du diplôme. Le coût réel pour valider cette attestation en candidat libre est de 290,00 € au minimum. **Une participation financière de 150 euros est demandée : 50 euros /an**
- Toute candidature non retenue ou abandon de scolarité en cours de formation donnera lieu au remboursement de ces frais.
- Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement après inscription aux formations.

3. CONTRIBUTION DES FAMILLES

➤ FRAIS DE SCOLARITE

La scolarité permet de couvrir les frais non pris en charge par l'Etat ou le Conseil Général, notamment ceux liés à l'entretien des biens immobiliers, aux constructions, à l'achat de mobilier et matériel professionnel, indispensables à de bonnes conditions de travail.

➤ FRAIS FIXES

- Les frais fixes couvrent les frais postaux, les fournitures, les documents et le matériel distribués aux élèves.
- Une clé USB à réserver pour un usage scolaire sera donnée aux élèves de CAP1 et seconde bac pro en début de scolarité et conservée tout au long de celle-ci.

➤ FRAIS LIES AUX ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Une avance « voyage et sorties scolaires » d'un montant de 120 € année est demandée aux familles pour financer :

- Partiellement un voyage pédagogique avec une ou plusieurs nuits à l'extérieur (un complément financier pourra être demandé aux familles)
- En totalité les sorties pédagogiques ponctuelles avec déplacement.

➤ FRAIS LIÉS AUX ETUDES SURVEILLEES

Une étude surveillée est proposée gratuitement à tous les élèves de 16h45 à 17h45 sauf le vendredi.
En s'inscrivant à ce service, l'élève s'engage par trimestre.

➤ RECAPITULATIF

ELEVES EXTERNES

	3 PMET	CAP EPC		Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2de	1ère	Tle	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	800,00	870,00	870,00	1035,00	1035,00	1035,00	1100,00	1100,00	1100,00
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
Total	920,00	1000,00	1000,00	1155,00	1170,00	1170,00	1220,00	1220,00	1220,00
Acompte ²	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	750,00	830,00	830,00	985,00	1000,00	1000,00	1050,00	1050,00	1050,00
Mensualités de sept. à juillet 2024 (11 mois)	68,18 €	75,45 €	75,45 €	89,55 €	90,91 €	90,91 €	95,45 €	95,45 €	95,45 €

	Bac Pro Logistique - Transport		
	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	1035,00	1035,00	1035,00
CACES/SST	50,00	75,00	75,00
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00
Total	1205,00	1230,00	1230,00
Acompte ²	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	1035,00	1060,00	1060,00
Mensualités de sept. à juillet 2024 (11 mois)	94,09 €	96,36 €	96,36 €

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2024 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque : En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).

ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Formule 4 Jours

	3 PMET	CAP EPC		Bac Pro AGORA BAC Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2de	1ère	Tle	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	800,00	870,00	870,00	1035,00	1035,00	1035,00	1100,00	1100,00	1100,00
Avance voyages/ sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
SELF ² tous les jours sauf le mercredi	708,00	708,00	624,00	720,00	696,00	624,00	696,00	696,00	636,00
Total	1628,00	1708,00	1624,00	1875,00	1866,00	1794,00	1916,00	1916,00	1856,00
Acompte ³	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	1458,00	1538,00	1454,00	1705,00	1696,00	1624,00	1746,00	1746,00	1686,00
Mensualités de Sept. à Juillet 2024 (11 mois)	132,55 €	139,82 €	132,18 €	155,00 €	154,18 €	147,64 €	158,73 €	158,73 €	153,27 €

Formule 4 Jours

	Bac Pro Logistique - Transport		
	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	1035,00	1035,00	1035,00
VOLTAIRE/CACES/SST	50,00	75,00	75,00
Avance voyages/ sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00
SELF ² tous les jours sauf le mercredi	720,00	696,00	624,00
Total	1925,00	1926,00	1854,00
Acompte ³	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	1755,00	1756,00	1684,00
Mensualités de Sept. à Juillet 2024 (11 mois)	159,55 €	159,64 €	153,09 €

¹La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

³ L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2024 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, les repas seront remboursés à hauteur de 4.50 euros/jour.

ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Formule 5 jours

	CAP EPC			Bac Pro AGORA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
	3 PMET	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2 ^{de}	1 ^{ère}	Tle	2 ^{de}	1 ^{ère}	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	800,00	870,00	870,00	1035,0	1035,00	1035,00	1100,00	1100,00	1100,00
VOLTAIRE/SST		10,00	10,00		15,00	15,00			
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
SELF ² tous les jours	885,00	885,00	780,00	900,00	870,00	780,00	870,00	870,00	795,00
Total scolarité + voyage+ SELF	1805,00	1885,00	1780,00	2055,00	2040,00	1950,00	2090,00	2090,00	2015,00
Acompte ³	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	1635,00	1715,00	1610,00	1885,00	1870,00	1780,00	1920,00	1920,00	1845,00
Mensualités de Sept. à Juillet 2024 (11 mois)	148,64 €	155,91 €	146,36 €	171,36 €	170,00 €	161,82 €	174,55 €	174,55 €	167,73 €

Formule 5 jours

	Bac Pro Logistique-Transport		
	2 ^{de}	1 ^{ère}	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	1035,00	1035,00	1035,00
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00
TOEIC/VOLTAIRE/CACES	50,00	75,00	75,00
SELF ² tous les jours	900,00	870,00	780,00
Total scolarité + voyage+ SELF	2105,00	2100,00	2010,00
Acompte ³	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	1935,00	1930,00	1840,00
Mensualités de Sept. à Juillet 2024 (11 mois)	175,91 €	175,45 €	167,27 €

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

³ L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2024 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, les repas seront remboursés à hauteur de 4.50 euros/jour.

ELEVES INTERNES

	CAP EPC			Bac Pro AGORA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
	3 PMET	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2de	1 ^{ère}	Tle	2de	1 ^{ère}	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	640	696	696	828	828	828	880	880	880
VOLTAIRE/SST		10	10		25	45			
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120	120	120	120	120	120	120	120	120
Prise en charge internat ²	3873	3567	3567	3720	3720	3720	3873	3873	3873
Total scolarité + voyage + pension complète	4633	4393	4393	4668	4693	4713	4873	4873	4873
Acompte	-300	-300	-300	-300	-300	-300	-300	-300	-300
Total restant dû	4333	4093	4093	4368	4393	4413	4573	4573	4573
Mensualités de Septembre à août 2024 (12 mois)	361,08 €	341,08 €	341,08 €	364,00 €	366,08 €	367,75 €	381,08 €	381,08 €	381,08 €

	Bac Pro Logistique/Transport		
	2de	1 ^{ère}	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	828	828	828
TOEIC/VOLTAIRE/CACES	50	65	75
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120	120	120
Prise en charge internat ²	3720	3720	3720
Total scolarité + voyage+ SELF	4718	4733	4743
Acompte	-300	-300	-300
Total restant dû	4418	4433	4443
Mensualités de Septembre à août 2024 (12 mois)	368,17 €	369,42 €	370,25 €

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

³ & ⁴ Les acomptes scolarité et Internat seront intégralement remboursés pour tout désistement avant le 2 juillet 2024 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive de l'établissement).
- **Si l'élève quitte l'internat en cours d'année pour des raisons personnelles, tout en restant scolarisé au Lycée des Monts du Lyonnais, la totalité de la facture annuelle sera due.**
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, un remboursement forfaitaire de 25 euros/jour sera opéré.

4. REMARQUES IMPORTANTES

En cas de non-paiement, après lettres de rappel, l'établissement se réserve le droit :

- × de passer l'élève externe,
- × de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante,
- × de faire appel à une société de recouvrement pour le paiement de la totalité des sommes restant dues pour l'année 2023/2024 (facture annuelle) sauf si la famille a pris contact avec notre établissement pour qu'une solution amiable soit trouvée.

Cette convention financière doit être rendue au Lycée, dans le dossier d'inscription, elle sera signée électroniquement par le représentant légal, signature qui atteste qu'il en a eu connaissance et qu'il l'accepte.

Mme PLAISANCE
Cheffe d'Etablissement

